

A. Programme de promotion de l'échange de l'entreposage HPE à l'avantage de HPE

Dans le cadre du programme HPE Storage Trade In Advantage Program, Hewlett Packard Enterprise Company (" HPE ") versera une valeur de reprise déterminée aux participants (définie ci-dessous) pour les produits usagés admissibles qui sont retournés à HPE dans le cadre de l'achat de nouveaux produits HPE admissibles à participer à ce programme (tous les produits admissibles se trouvent dans le site Web :

www.hpe.com/ca/avantagetradein, et dans l'addenda 1, Systèmes achetés par HPE admissibles.

Le Programme d'échange d'avantages relatifs au stockage de HPE est désigné ci-après par "Programme".

Promoteur : **HPE**forte

Aperçu du programme

Le programme permet aux clients de HPE aux États-Unis et au Canada d'obtenir une valeur pour leurs anciens produits de stockage HPE et non-HPE lorsqu'ils achètent des systèmes de stockage HPE admissibles. L'argent distribué à l'utilisateur pour l'échange ("Cash Back") peut être désigné dans les documents de programme et de promotion individuels sous les termes "remboursement", "rabais", "allocation d'échange", "cash back", ou toute autre expression similaire.

Évaluation du remboursement

Le programme permet une remise déterminée selon la définition suivante.

Échanges de capacités

Le programme accordera un rabais de 100 \$/Flash TB (mesuré en tant que capacité brute dans le système admissible) jusqu'à concurrence de la capacité brute du nouveau système d'entreposage HPE admissible acheté.

Combinaison avec des prix spéciaux ou d'autres promotions

Le programme peut être combiné à des rabais sur les contrats de HPE.

Participants

Les clients utilisateurs finaux **Entreprises commerciales** aux États-Unis et au Canada sont autorisés à participer au programme et à réclamer et recevoir toute valeur de reprise. Les fournisseurs de services de gestion déléguée sont autorisés à participer au programme s'ils conservent le titre de l'achat admissible et le titre du produit de reprise. Si la même facture est réclamée à la fois par un client utilisateur final **Entreprise commerciale** et par un fournisseur de services gérés, la réclamation de l'utilisateur final **Entreprise commerciale** sera approuvée et la réclamation de services gérés sera rejetée.

La société qui réclame et a le droit de recevoir la valeur de reprise est désignée dans ces termes et conditions par "**Participant**".

Produits

Les achats de nouveaux produits admissibles sont désignés dans les conditions générales suivantes par le terme " Produits HPE admissibles " .

Les produits de reprise admissibles qui sont retournés à HPE sont désignés par le terme " Produits de reprise admissibles " .

La liste des produits HPE admissibles et des produits de reprise admissibles se trouve sur le site Web www.hpe.com/ca/avantagetradein.

La promotion est valide pour les produits HPE admissibles achetés par un revendeur autorisé de HPE aux États-Unis et au Canada, ou loués par HPE Financial Services. La promotion n'est pas valide si les produits HPE admissibles achetés sont revendus, loués ou loués à un tiers.

Moment de la promotion

Cette promotion est valable pour les achats de systèmes de stockage HPE admissibles effectués entre 1^{er} novembre 2021 et 31 mars 2022. La période de promotion, le délai pour demander le remboursement, les nouveaux produits admissibles à l'EPS inclus dans le programme et les valeurs exactes de reprise des produits admissibles à l'échange sont tous précisés sur le site Web : www.hpe.com/ca/avantagetradein.

HPE se réserve le droit de modifier ou de résilier ce Programme à tout moment et sans préavis.

B. Règles et exigences du programme

Le programme est valide pour les produits HPE admissibles achetés aux États-Unis ou au Canada. Tous les produits d'échange admissibles doivent également être situés et retournés à HPE aux États-Unis ou au Canada.

Les produits d'échange admissibles achetés dans tout pays autre que les États-Unis ou au Canada ne sont pas autorisés à participer à ce programme et HPE n'organise ni n'accepte aucune expédition transfrontalière de produits d'échange admissibles dans le cadre de ce programme.

This is like-for-like product trade-in only (entreposage doit être échangé contre entreposage). Le participant doit acheter les produits d'EPS admissibles figurant sur le site Web du programme et les produits d'échange admissibles d'échange figurant sur le site Web du programme pour recevoir le montant du paiement d'échange précisé.

Le participant ne peut réclamer la valeur d'échange qu'une seule fois pour chaque produit EPS admissible acheté.

Un achat minimal de 1 produit admissible EPS est requis pour participer. Les produits de démonstration ainsi que les produits remis à neuf, remis à neuf, remis en marché ou usagés sont exclus du programme.

C. Étapes et calendrier du programme

La nouvelle commande HPE Storage éligible doit être placée entre 1^{er} novembre 2021 et |31 mars 2022. Les achats effectués avant ou après cette date ne sont pas admissibles. Les ordres admissibles doivent être expédiés par 30 avril 2022.

Dans les 90| jours suivant l'expédition par HPE ou un partenaire autorisé, le participant doit demander sa remise à www.hpe.com/ca/avantagetradein. Sans limiter ce qui précède, le dernier jour pour présenter une demande est le 30 juin 2022.

Dans le cadre du processus de demande de remboursement, le participant doit envoyer par courriel (promotion.support@tps.mail.hpe.com) une copie de la facture de HPE ou du distributeur HPE autorisé, de 30 juin 2022. Sur réception et validation de la facture d'achat, une étiquette ou une affiche d'expédition prépayée sera fournie par courriel.

Le produit d'échange admissible doit être expédié et retourné à HPE dans les 90 jours suivant la date de soumission de la réclamation.

Le chèque de remboursement sera émis au participant dans les 7-10 semaines suivant la fin de la réclamation.

Pour le Canada, le paiement sera effectué en US\$.

L'échange sera refusé automatiquement. Si une demande est incomplète, elle doit être remplie et soumise de nouveau pour être traitée. Une demande est considérée incomplète si elle correspond à un ou plusieurs des critères suivants :

- i Il manque des renseignements demandés sur le formulaire de demande, par exemple : numéro de série du ou des nouveaux produits achetés ; et/ou
- i Il ne comprend pas de preuves d'achat avec une date d'achat valide du produit HPE admissible

D. S'inscrire au programme

Le participant peut obtenir des renseignements sur le programme et demander une offre d'échange sur le site Web www.hpe.com/ca/avantagein.

Une preuve d'achat du produit HPE admissible doit être fournie pour présenter une demande de règlement valide en vertu du programme. Si la preuve d'achat n'est pas fournie dans les 90 jours suivant la présentation de la demande de règlement, la demande sera annulée.

E. Accord de reprise

Le participant peut réclamer la valeur de reprise par l'entremise du site Web du programme. En acceptant l'entente d'échange, le participant garantit que tous les produits d'échange admissibles lui appartiennent depuis au moins six mois et qu'ils ont été utilisés par le participant. Le Participant garantit également que:

- i. il détient le titre légal des Produits de reprise admissibles, libres de tout privilège ou sûreté ; et
- ii. >qu'il a le droit légal de transférer les Produits de reprise admissibles à HPE sans restriction ou charge, y compris les logiciels tiers qui ne peuvent être transférés ou pour lesquels des redevances sont dues.

Le participant doit indemniser HPE de toute réclamation ou perte subie par HPE à la suite d'une violation de la présente garantie.

L'entente de reprise entre HPE et le participant est signée par l'acceptation des modalités du processus d'inscription sur la page Web du programme www.hpe.com/ca/avantagein.

Trade-in submissions qui contiennent de faux énoncés ne peuvent être traitées. HPE se réserve le droit de retarder le paiement et/ou d'examiner toutes les demandes qui nécessitent une enquête en raison d'une activité suspecte.

HPE se réserve le droit de vérifier toutes les demandes pour s'assurer que les conditions du programme ont été respectées et de demander des renseignements supplémentaires concernant toutes les demandes et les documents justificatifs. En cas de réclamations fausses ou erronées soumises par le participant ou de paiements en trop faits par HPE, et sous réserve d'un préavis écrit d'au moins 30 jours de HPE, le participant doit rembourser ou rembourser HPE pour toute réclamation fautive ou erronée ou paiement en trop, et le participant doit dégager HPE de toute responsabilité, réclamation, dommage et obligation fiscale dans de telles circonstances.

HPE n'est pas responsable des défaillances techniques, matérielles, logicielles, du serveur, du site Web ou d'autres défaillances ou dommages de quelque nature que ce soit, dans la mesure où cela empêche le participant de participer au programme ou l'en empêche.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, HPE ne sera pas responsable de toute perte, dommage ou blessure de quelque nature que ce soit causé aux Participants dans le cadre de ce Programme.

HPE se réserve le droit de modifier les termes et conditions de ce Programme à tout moment sans préavis.

HPE peut annuler ce Programme si nécessaire pour des raisons juridiques ou commerciales découlant des lois applicables.

F. Preuve d'achat du nouveau produit HPE admissible

La preuve d'achat (facture) du nouveau produit HPE admissible doit être reçue dans les 90 jours suivant la date de demande de remboursement. La demande sera annulée si la preuve d'achat n'est pas reçue.

La preuve d'achat du produit HPE admissible doit contenir les renseignements suivants :

- | Nom et adresse du client utilisateur final
- | Nom et adresse du revendeur HPE, conformément à l'instruction sur l'en-tête
- | ;
- | Modèle et numéro de série du ou des nouveaux produits HPE admissibles

Une fois la demande d'échange soumise, un courriel de confirmation avec le numéro de la demande sera envoyé au participant avec des instructions sur les prochaines étapes du processus. Cet e-mail doit être imprimé et un enregistrement enregistré. En plus de la facture du produit HPE admissible, HPE se réserve le droit de demander au client d'autres preuves d'achat et/ou de propriété (p. ex. photo de l'étiquette du numéro de série, codes à barres, etc.).

G. Modalités et exigences relatives aux produits de reprise admissibles

Les valeurs de reprise indiquées sur le site Web du programme ne s'appliquent qu'aux produits de reprise admissibles qui sont opérationnels. Les produits d'échange admissibles doivent être retournés complets, en bon état de fonctionnement et avec tous les accessoires d'origine.

Le numéro de produit d'échange, le numéro de modèle et sa configuration doivent correspondre à ceux fournis selon les instructions du programme. Si elles ne correspondent pas, HPE se réserve le droit de retourner le produit d'échange, si possible. Si le produit est retourné, le participant sera responsable de tous les frais d'expédition connexes.

Tous les produits de reprise admissibles sont assujettis à l'inspection et à l'acceptation par HPE dès réception et avant l'émission de toute remise en argent. Si les produits d'échange admissibles ne sont pas livrés à HPE dans les délais indiqués ci-dessus, ou ne sont pas livrés à HPE " complets " et en bon état de fonctionnement, HPE se réserve le droit de retourner le produit d'échange, si possible. Si le produit est retourné, le Participant sera responsable de toute expédition associée.

Le Participant est responsable de retirer toutes les données, y compris, sans limitation, toute information personnelle identifiable ou information de santé protégée, de tous les Produits de reprise admissibles avant expédition à HPE sous ce programme. En envoyant des produits d'échange admissibles à HPE, le participant accepte de libérer HPE de toute réclamation concernant les données stockées dans ce produit, ou dans tout support ou dispositif de stockage de données inclus avec ce produit que vous envoyez à HPE, et pour la sécurité, l'intégrité, la confidentialité, la divulgation ou l'utilisation de ces données. HPE ne sera pas responsable de la sécurisation, de la protection, de la tenue secrète ou de toute autre forme de gestion de toute forme de données ou d'informations stockées sur ou contenues dans tout produit que le participant envoie à HPE ou à un fournisseur de services HPE (y compris tout disque dur informatique, ROM, CD-ROM, disque ou autre support de stockage sous quelque forme que ce soit).

HPE ne peut recevoir de produits classés comme déchets dangereux ou envoyés avec un document de transport pour déchets dangereux (e.g. Manifeste uniforme relatif aux déchets dangereux aux États-Unis)

Ce programme n'est pas destiné aux produits d'échange admissibles qui sont ou sont devenus contaminés ou soupçonnés d'être contaminés par des produits chimiques, agents biologiques ou autres substances qui ne font pas partie intégrante du nouvel équipement original ou autrement associés à un environnement normal de travail ou domestique. Les produits susceptibles d'être contaminés doivent être décontaminés avant d'être livrés à HPE.

Les éléments suivants sont UNACCEPTABLES et NE DOIVENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LES

EXPÉDITIONS AU HPE :

- | Piles de rechange
- | Les lampes de rechange
- | Les relais au mercure de rechange
- | Les produits chimiques de tout type
- | ;
- | Tous les produits, articles ou matériaux autres que ceux qui figurent spécifiquement sur la liste des produits admissibles au commerce des produits sur le site Web de promotion www.hpe.com/ca/avantagetradein.

H. Conditions relatives à la valeur de reprise

La valeur du produit de reprise admissible est payée par HPE au participant dès que HPE est convaincue que le participant s'est pleinement conformé aux présentes modalités et conditions et aux instructions connexes. Le paiement sera effectué par chèque dans les 7 à 10 semaines suivant la réception du produit d'échange admissible.

Pendant une période limitée, lorsque vous échangez un tableau admissible et achetez des solutions d'entreposage HPE admissibles, vous êtes admissible à recevoir 100 \$/To pour chaque TB de capacité Flash acheté ou pour la juste valeur marchande (JVM) de ce tableau selon la valeur maximale obtenue. Le montant maximal versé par demande de règlement est de 10 000 \$. Voici quelques exemples de fonctionnement :

- | Si vous achetez 50 To de capacité flash brute d'une solution de stockage HPE éligible, et échangez 50 To d'un système concurrent ou HPE éligible, nous émettrons un chèque de 5 000 \$ (50 To x \$100).
- | Si vous achetez 50 To de capacité flash brute d'une solution de stockage HPE admissible et que vous échangez 100 To d'un système concurrent ou HPE admissible, nous vous ferons un chèque de 5 000 \$ (50 To x 100 \$). Si vous achetez 120 To de capacité flash brute d'une solution de stockage HPE admissible et que vous échangez 120 To d'un système concurrent ou HPE admissible, vous recevrez le remboursement maximal de 10 000 \$ (100 To).
- | Si la JVM du tableau d'échange est supérieure à la remise basée sur la capacité d'éclair flash brute de 100 \$/TB que vous achetez, nous paierons la JVM.

I. Logistique

Le(s) produit(s) d'échange admissible(s) doit (doivent) être localisé(s) et retourné(s) à HPE aux États-Unis ou au Canada.

Le participant est responsable de la désinstallation des produits d'échange admissibles et doit préparer correctement les produits d'échange admissibles pour l'expédition. Les frais d'expédition et de recyclage, s'il y a lieu, de tout produit d'échange admissible conforme qui est retourné conformément aux modalités de ce programme seront assumés par HPE. HPE se réserve le droit de facturer à l'adhérent tous les frais de transport engagés dans le cadre de la livraison de produits non conformes dans le cadre de ce programme ou en cas de non-respect par l'adhérent des modalités du programme.

Pour éviter tout dommage et/ou retard pendant le transport et le traitement du ou des produits de reprise admissibles, le participant doit respecter les instructions ci-dessous:

Le ou les produits de reprise admissibles doivent être placés dans une zone où le transporteur peut préparer le matériel à l'expédition, au sol. Le transporteur apportera le matériel d'emballage approprié pour le transfert du produit d'échange admissible.

L'étiquette d'expédition fournie avec l'enregistrement doit être attachée au produit d'échange admissible et doit être fixée avec du ruban adhésif transparent pour empêcher la séparation.

Le produit d'échange admissible reçu sans étiquette d'expédition peut ne pas être traité correctement.

Le produit d'échange admissible doit être placé au rez-dechaussée du véhicule préparé pour le retrait. Les exceptions à cette règle doivent être adressées au transporteur HPE.

À la date convenue, HPE enverra un transporteur à l'adresse indiquée par le participant lors de l'enregistrement sur le Web. S'il n'est pas possible pour l'assureur HPE de se présenter à la date convenue, l'assureur communiquera avec le participant pour convenir d'une nouvelle date. Si le(s) produit(s) d'échange admissible(s) ne sont pas prêts pour la cueillette à la date convenue et que le transporteur HPE doit revenir un autre jour, le participant se verra facturer tous les frais engagés par HPE pour la cueillette manquée.

HPE devra payer les frais d'expédition pour la reprise.

J. Transfert de propriété et risque de perte de produit

La propriété et le risque de perte du produit d'échange admissible seront transférés à HPE dès l'acceptation du produit d'échange admissible au centre de traitement désigné HPE. La livraison du produit d'échange admissible au centre de traitement désigné de HPE sera finale et effective pour transférer le titre de propriété de ce produit à HPE ou au fournisseur de services désigné de HPE, libre et quitte de tout privilège ou charge.

K. Non-retour de produit(s) d'échange

Les produits de reprise admissibles doivent être retournés à HPE pour être admissibles. Sous réserve des dispositions de la section L ci-dessous, après la collecte par HPE, aucun produit de reprise admissible (y compris les accessoires) ne peut être retourné au participant. Tous les produits de reprise admissibles acceptés demeurent la propriété de HPE.

L. Non-respect des modalités du programme

Le(s) produit(s) de reprise admissible(s) doit (doivent) correspondre aux détails fournis lors du processus d'enregistrement et être en bon état de fonctionnement. Tous les produits d'échange admissibles sont assujettis à l'inspection et à l'acceptation de HPE dès leur réception. Si les produits d'échange admissibles ne sont pas livrés à HPE dans les délais indiqués ci-dessus, ou ne sont pas livrés complets et dans l'état indiqué, HPE se réserve le droit de retourner ou de recycler tout produit non conforme, aux frais du participant. Le non-respect des lignes directrices et des exigences du programme peut entraîner, sans toutefois s'y limiter, la non-admissibilité à ce programme.

M. Revente ou recyclage des produits de reprise

HPE remettra en marché ou fera recycler les produits d'échange admissibles reçus dans le cadre de ce programme conformément aux lois applicables, à sa seule discrétion.

N. Réclamations frauduleuses

Les participants dont il est prouvé qu'ils ont introduit des réclamations frauduleuses seront exclus. HPE se réserve le droit d'intenter une action en justice à l'égard d'une telle réclamation frauduleuse.

O. Nouveau produit HPE retourné

Si un produit HPE admissible est retourné (révoquant ainsi le contrat de vente), aucune réclamation ne peut être faite pour la valeur de reprise associée à ce produit HPE admissible. Si la valeur de reprise a déjà été payée, elle doit être entièrement remboursée à HPE par le participant.

CES CONDITIONS ET CONDITIONS SONT GOUVERNÉES PAR ET CONSTRUITES CONFORMÉMENT AU DROIT DELAI, ET AUCUNE CONFLIT DES DISPOSITIONS DE LOI DE TOUT

JURISDICTION NE S'APPLIQUE À CES CONDITIONS ET CONDITIONS. EN ACCEPTANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS, VOUS CONVENEZ QUE TOUTE ACTION EN JUSTICE OU EN ÉQUITÉ DÉCOULANT DE CES MODALITÉS ET CONDITIONS OU S'Y RAPPORTANT NE SERA INTENTÉE QUE DEVANT UN TRIBUNAL D'ÉTAT OU FÉDÉRAL SITUÉ AU DELAWARE ET VOUS CONSENTEZ IRRÉVOCABLEMENT ET INCONDITIONNELLEMENT À CE QUE CES TRIBUNAUX AIENT COMPÉTENCE EXCLUSIVE SUR TOUTE POURSUITE, ACTION OU PROCÉDURE DÉCOULANT DES PRÉSENTES MODALITÉS ET CONDITIONS.

Addenda 1 - Systèmes achetés par HPE admissibles

1. **HPE Primera**
2. **HPE Nimble dHCI**
3. **Famille de produits de stockage HPE 3 PAR Arrays**
 - a. Série HPE 3 PAR 9X
 - b. Série HPE 3 PAR 20X
4. **Famille de produits de stockage HPE Nimble Flash Arrays**
 - a. Tous les réseaux Nimble Gen 5
5. **Série HPE Alletra 6000 ou 9000**
6. Les achats doivent inclure le support technique minimum recommandé.